

CNPS
Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
Vous ne serez jamais seul



NSIF
National Social Insurance Fund
You will never live alone



Direction des Affaires Générales/Service des Marchés

DECISION N° 290 /19/DG/CNPS DU 14 MARS 2019

Portant attribution du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N° 003/AONO/CNPS/DG/CIPM/19 du 1^{er} février 2019 pour la fourniture et l'installation de cent-trois (103) scanners au profit des services centraux et extérieurs de la CNPS.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité instituant une Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale du 21 septembre 1993, ratifié par décret n° 95/136 du 24 juillet 1995 ;
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 99/235 du 04 octobre 1999 portant nomination du Directeur Général Adjoint de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le décret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination du Président d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU la Résolution n° 045/18/PCA du 12 juillet 2018 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics;
- VU l'Avis d'Appel d'Offres n° 003/AONO/CNPS/DG/CIPM/19 du 1^{er} février 2019 pour la fourniture et l'installation de cent-trois (103) scanners au profit des services centraux et extérieurs de la CNPS;
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 28 février 2019.

DECIDE :

Article 1^{er}. – L'Entreprise **NATCHA SERVICE SARL BP : 4124 Yaoundé** est déclarée adjudicataire du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N° 003/AONO/CNPS/DG/CIPM/19 du 1^{er} février 2019 pour la fourniture et l'installation de cent-trois (103) scanners au profit des services centraux et extérieurs de la CNPS. et un délai d'exécution de deux (02) mois.

Article 2. - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 14 MARS 2019

Ampliations :

- PCA
- ARMP
- CIPM
- DFP
- DAG/SM



Michel Alain Olivier Mekulu
Mvondo Akame